



Commune de Montpreveyres

Lettre d'information

No 1 - 2011

Mesdames, Messieurs,

La municipalité vous informe ci-dessous des communications importantes :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La municipalité soumettra l'enquête publique du 25 janvier 2011 au 25 février 2011,

- le plan général d'affectation au sol
- le plan général d'affectation, secteur de localité fixant également la limite des constructions à l'intérieur de la localité
- le règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions
- le plan de délimitation de l'aire forestière
- l'abrogation du plan d'extension cantonal (PEC) no 201 sur le territoire communal

Aussi, une délégation de la Municipalité, ainsi que l'urbaniste en charge du dossier, seront à la disposition des intéressés pour toute information concernant les objets soumis à l'enquête publique :

*le jeudi 27 janvier 2011 de 20h00 à 21h00
à la grande salle "Les Balances"
Rte de Berne*

ELECTIONS COMMUNALES DU 13 MARS 2011

Dépôts des listes

Nous vous rappelons que la liste des candidats doivent être déposées pour le 1er tour, du lundi **17 janvier 2011 au lundi 24 janvier 2011 à 12h00** précises au greffe municipal (liste à retirer au greffe municipal)



Commune de Montpreveyres

Lettre d'information

No 1 - 2011

LEGISLATURE 2011-2016

ASSERMENTATION DES AUTORITES MUNICIPALES ET DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

Le préfet du district de Lavaux-Oron procédera à l'assermentation des autorités municipales et des membres du Conseil Général pour la législature 2011-2016 qui aura lieu le

le lundi 16 mai 2011 à 19h00
à l'église de Montpreveyres

CETTE CEREMONIE EST PUBLIQUE !

Une séance suivra à la salle du Tilleul en vue du renouvellement du bureau du Conseil, de diverses commissions et délégués du Conseil général.

La Municipalité invite chacune et chacun à participer activement à la vie de notre village en se faisant assermenter.

UNITE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE (UAPE) MONTPREVEYRES

L'APERO (Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron) souhaite ouvrir à la rentrée scolaire 2011-2012 l'UAPE dans les nouveaux locaux sis chemin de la Rochette 2 à Montpreveyres.

Malheureusement, celle-ci n'a pas pu s'ouvrir au 1er janvier 2011 faute d'inscriptions !

Veillez vous adresser auprès de la structure pour de plus amples informations et inscriptions : Chemin du Centre 6 1077 Servion Tél./ fax no : 021 903 14 13

Bureau ouvert le matin, du lundi au jeudi
info@reseau-apero.ch



Commune de Montpreveyres

Lettre d'information

No 1 - 2011

MUNICIPALITE

MERMOUD Isabelle Syndique	Administration générale, Relations extérieures, forêts	021/903'17'35 078/654'31'34
SCHAFFER Catherine	Bâtiments communaux et places - sécurité sociale - Ecoles	021/903'40'66 079/727'49'31
SALSAC Claude	PC - police - pompiers - Transports publics - Routes - affaires culturelles - loisirs et sports Temples et cultes	079/378'36'50
PICHARD Eric	Finances – urbanisme - Police des constructions	021/903'50'90 079/351'50'78
PAULI André Vice-syndic 2010-2011	Services industriels (eau et éclairage public) Réseau égouts et d'épuration – Déchets	079/933'9098

SEANCES DU CONSEIL GENERAL EN 2011

Deux dates sont déjà fixées, à savoir les 9 juin 2011 et 8 décembre 2011
Les autres dates seront communiquées ultérieurement

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX D L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Contrôle des habitants, police des étrangers :

Ouverture mardi 8h30 - 11h30
18h00 - 20h00

TORNY Vitalia Tél. **021/903'25'13**
Natel **078/657'73'32**
privé 021/903'21'72

Greffes municipal :

Ouverture mardi, mercredi, jeudi 8h30 - 11h30

TORNY Vitalia Tél. **021/903'25'13**
Fax **021/903'36'78**
Privé 021/903'21'72

Boursier communal :

Ouverture jeudi 8h30 - 11h30

MATHEY Anne-Marie tél **021/903'25'13**
Privé 021/903'17'83



Commune de Montpreveyres

Lettre d'information

No 1 - 2011

Commandant du SDIS "Le Jorat"	EMERY Patrick	021/903'23'94
Employé communal	RUCH Francis	079/696'85'13
Employé communal	DESPONDS Frédéric	079/388'90'45
Pasteur	PARIS Yves	021/331'56'45
Présidente du Conseil général	BORGEAUD Martine	021/903'21'57
Collège		021/903'26'88
Feu		118
Police		117

DECHETTERIE :

La déchetterie est située à côté du local de voirie, au chemin de la Rochette

Jour	Horaires d'ouverture
Mercredi	14 : 00 - 19 : 00 - Hiver : 14 : 00 - 17 : 00
Samedi	9 : 30 - 12 : 00

L'ouverture a lieu sous surveillance et tout apport sera soumis au gardien qui désignera le récipient de destination.

Il se peut que, par de très mauvaises conditions atmosphériques et fort enneigement, elle reste fermée quelques samedis et mercredis d'hiver.

Exceptionnellement, en cas de force majeure, et dans l'éventualité d'un dépôt conséquent, il est recommandé de s'y rendre sur rendez-vous avec le responsable, M. Francis Ruch au 079 696 85 13.



Commune de Montpreveyres

Lettre d'information

No 1 - 2011

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

La Municipalité informe les propriétaires de chiens qu'ils sont tenus d'annoncer leur(s) chien(s) au Greffe municipal

Jusqu'au 15 février 2011

=====

Doivent être recensés :

- les chiens **achetés ou reçus en 2010**
- les chiens **nés en 2009 en possession du propriétaire**
- les chiens **décédés, donnés ou vendus en 2010**
- les chiens **qui n'ont pas encore été annoncés**

En complétant le questionnaire ci-joint (fichier informatique d'identification de chaque animal).

Il est rappelé que chaque chien doit porter un collier indiquant le nom du propriétaire. L'identification par puce électronique est obligatoire. Cette exigence cantonale est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2002.

Les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI sont exonérés de l'impôt cantonal et communal sur les chiens.

Les propriétaires de chiens doivent les annoncer au greffe municipal dans les 15 jours dès leur acquisition ou dans les 90 jours dès la naissance. Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal.

En outre, chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire, qui transmet les données recueillies à la banque de données désignée par le Service vétérinaire.

Nous vous rappelons que les dispositions contenues dans la loi sur la police des chiens du 31 octobre 2006 (LPoC), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, subordonnent la détention de certains chiens appartenant à des races « potentiellement dangereuses », y compris ceux dont l'un des géniteurs fait partie de ces mêmes races, à des prescriptions particulières. A cet égard, les propriétaires et les détenteurs de chiens « potentiellement dangereux » doivent adresser au service de la consommation et des affaires vétérinaire, Ch. des Boveresses 155, 1066 Epalinges, une demande d'autorisation relative à la détention de leur chien. Les races concernées par ces dispositions sont les suivantes :

- American Staffordshire (Amstaff)
- American Pitbull Terrier (ou Pitbull Terrier)
- Rottweiler



Commune de Montpreveyres

Lettre d'information

No 1 - 2011

Les conditions auxquelles sont soumis les propriétaires et détenteurs des chiens de cette catégorie ainsi que leurs canidés sont décrites dans la loi précitée ainsi que dans son règlement d'application du 14 novembre 2007. Vous pouvez trouver ces bases légales sur le site internet www.vd.ch/scav.

Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui, pour rester à proximité de son maître et pour répondre aux rappels de celui-ci.

Il est interdit d'introduire des chiens dans les cimetières, ainsi que dans les magasins d'alimentation.

Dans les jardins, parcs publics, terrains de sport, les chiens doivent être tenus en laisse.

La Municipalité détermine les autres lieux et autres locaux dont l'accès est interdit aux chiens et ceux dans lesquels ils doivent être tenus en laisse.

Les chiens d'aveugles sont autorisés à pénétrer dans tous les lieux ouverts au public.

Pour rappel :

Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour les empêcher

1. de gêner le voisinage public, notamment par leurs cris et leurs odeurs ;
2. de porter atteinte à la sécurité publique ou à celle d'autrui et à l'hygiène ;
3. commettre des dégâts et de salir les installations placées sur les espaces publics ou le domaine public tels que trottoirs, jardins, bâtiments publics, espace d'agrément, terrains de sport ;
4. d'errer sur le domaine public ou privé ;
5. de pénétrer sur les domaines privés sans autorisation du propriétaire, zone agricole comprise, à l'exception de la période hors végétation sur les surfaces herbagères (en principe du 1^{er} décembre au 28 février).



Commune de Montpreveyres

Lettre d'information

No 1 - 2011

Questionnaire concernant votre chien

Nom du chien	
Provenance du chien : nom, adresse de la personne qui a cédé le chien	
Sexe	
Race	
Couleur	
Poils (courts ou longs)	
*Puce électronique	
Date de naissance	
Date de décès	
Date d'acquisition	
Date de cession : destination, nom et adresse du nouveau détenteur	
Date de vaccination	
Date d'échéance (vaccination)	

* Prière de nous transmettre le double de la fiche d'identification de chaque animal

Propriétaire :

Adresse :

Nom du chien	
Provenance du chien : nom, adresse de la personne qui a cédé le chien	
Sexe	
Race	
Couleur	
Poils (courts ou longs)	
*Puce électronique	
Date de naissance	
Date de décès	
Date d'acquisition	
Date de cession : destination, nom et adresse du nouveau détenteur	
Date de vaccination	
Date d'échéance (vaccination)	

* Prière de nous transmettre le double de la fiche d'identification de chaque animal

Propriétaire :

Adresse :